

Appel à projets « Transfert & Valorisation » LabEx COTE Année 2019



COTE – appel à projets « Transfert et valorisation »

Contact : Claire Guyot
Chargée de mission Transfert,
Valorisation et Communication
05 40 00 22 55

claire.guyot@u-bordeaux.fr

L'objectif général du LabEx COTE est de comprendre les processus d'évolution des écosystèmes terrestres et aquatiques, pour prévoir leurs réponses à moyen et long terme aux changements environnementaux et mettre au point des méthodes de gestion adaptative permettant d'assurer leur durabilité ou leur mutation.

Un volet important du LabEx COTE concerne le transfert et la valorisation des résultats scientifiques en direction des acteurs du monde socio-économique, des collectivités et de la société civile. Dans cette perspective, le Comité de Direction du LabEx COTE souhaite que l'ensemble des parties prenantes concernées par les impacts des changements globaux puisse interagir avec le LabEx. C'est pourquoi le LabEx COTE lance l'appel à projets « transfert & valorisation » 2019 avec pour objectif de soutenir les actions de transfert, valorisation, dissémination, éducation, etc. des unités partenaires du LabEx COTE.

1. Contenu de l'appel d'offres « transfert & valorisation » COTE 2019

Pour cet appel à projets « transfert & valorisation », les quatre axes prioritaires identifiés restent inchangés.

- **Transfert de technologies et de connaissances** vers les acteurs socio-professionnels (entreprises, collectivités, etc.)
- **Médiation scientifique et communication grand public** en lien avec une association, un organisme public, une collectivité, etc.
- Appui à la **création de réseaux** orientés vers les acteurs socio-professionnels
- **Projet éducatif ou pédagogique** en collaboration avec un établissement scolaire ou le rectorat

Les projets de transfert et/ou valorisation qui ne rentrent pas dans ces axes sont encouragés dans la mesure où ils sont en adéquation avec les thématiques et les objectifs du LabEx COTE.

2. Crédits alloués

Les projets impliquant une seule unité partenaire du LabEx COTE pourront recevoir une dotation pouvant aller jusqu'à **20 000 € HT** maximum (fonctionnement, missions, salaire ITA) pour une durée d'**un an**.

COTE – appel à projets « Transfert et valorisation »

Contact : Claire Guyot
Chargée de mission Transfert,
Valorisation et Communication
05 40 00 22 55
claire.guyot@u-bordeaux.fr

Les projets impliquant plusieurs unités partenaires du LabEx COTE pourront recevoir une dotation pouvant aller jusqu'à **30 000 € HT** maximum, pour une durée d'**un an** également.

3. Conditions d'éligibilité

3.1. Critères

Les projets doivent associer a minima une unité COTE, jouant le rôle de porteur, et au moins un partenaire du monde socio-économique (associations, collectivités, entreprises, organismes publics, etc.).

Le **partenaire extérieur doit impérativement apporter la preuve de son investissement dans le projet** (sous la forme d'un co-financement ou de mise à disposition de données, de moyens humains ou matériels, etc.). Une lettre d'engagement du partenaire sera demandée. Les unités de recherche non partenaires du LabEx COTE peuvent être partenaires du projet, leur apport et leur investissement devra toutefois clairement être affiché.

3.2. Dépenses

- **Les fonds alloués par le LabEx seront exclusivement accordés à l'unité porteuse partenaire du LabEx. Les dépenses, sur les fonds LabEx, seront prises en charge par l'unité en question.**
- Dépenses éligibles :
 - o Les dépenses de fonctionnement → frais de laboratoire (fluides, documentation, ressources numériques, fournitures) ; dépenses pédagogiques (documentation, ressources numériques, fournitures) ; frais de déplacement des personnels permanents ou temporaires affectés au projet ; prestations de services¹...
 - o Les dépenses de personnels ITA directement liés au projet.
- Dépenses non éligibles : équipement.

4. Expertise des projets

¹ cf. article 3.4 du [règlement relatif aux modalités d'attribution des aides au titre des appels à projets laboratoires d'excellence](#) du 7 juin 2012

Les projets seront évalués par le groupe Transfert et par le Comité de Direction du LabEx COTE.

5. Langue de rédaction

Les propositions doivent être rédigées en français.

6. Calendrier et modalités pratiques

- Réponse et traitement des demandes au fil de l'eau au cours de l'année 2019 ;

formulaire de réponse téléchargeable sur :

<https://cote.labex.u-bordeaux.fr/Projet/Transfert-Valorisation/Appels-a-projets/r574.html>

7. Engagements

L'attribution de ce financement demande de la part du receveur un engagement à promouvoir, dans toutes les actions liées à ce projet, le LabEx COTE et le programme Investissements d'avenir. Le pictogramme du LabEx COTE ainsi que le logo Investissements d'avenir devront impérativement être insérés sur les différents supports de communication. D'autre part, la formule à utiliser dans les remerciements des publications issues des recherches ayant bénéficié intégralement ou en partie d'un financement COTE est :

"This study has been carried out with financial support from the French National Research Agency (ANR) in the frame of the Investments for the future Programme, within the Cluster of Excellence COTE (ANR-10-LABX-45)" / « Cette étude a été réalisée avec le soutien financier de l'Agence nationale de la recherche (ANR), dans le cadre du programme investissements d'avenir, au sein du LabEx COTE (ANR-10-LABX-45) ».

Des réunions d'étapes avec le manager transfert seront organisées par le porteur de projet pour assurer une conduite partagée avec le LabEx COTE.

Une restitution finale du projet, dont les modalités seront à définir, devra être organisée avec les partenaires du projet et le LabEx COTE afin d'assurer la visibilité du LabEx COTE et du programme Investissements d'avenir.

En cas de non-respect de ces engagements le bénéficiaire ne sera plus autorisé à candidater aux différents appels à projets du LabEx COTE.